



Dépot de mon automobile chez un garagiste et travaux

Par Visiteur

J'ai déposer ma voiture, qui avait du mal à démarrer, chez un garagiste, il devait juste jeter un ?il et nous appeler pour nous dire les travaux qu'il y avait à faire, pendant ce temps il nous à prêter un véhicule.

Ce matin la secrétaire du garage m'a appelé en me disant que ma voiture était prête, que les travaux avait été effectué et que je leur devais 268?.

Mais il ne m'a jamais appelé et je n'ai signé aucun ordre de travaux, je n'ai pas les moyens de payer cette somme pour le moment.

Que puis je faire ?
Avait-il le droit d'effectuer ces réparations ?
Ai-je un moyen de récupérer ma voiture ?

Cordialement,

Merci d'avance,

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai déposer ma voiture, qui avait du mal à démarrer, chez un garagiste, il devait juste jeter un ?il et nous appeler pour nous dire les travaux qu'il y avait à faire, pendant ce temps il nous à prêter un véhicule.

Ce matin la secrétaire du garage m'a appelé en me disant que ma voiture était prête, que les travaux avait été effectué et que je leur devais 268?.

Mais il ne m'a jamais appelé et je n'ai signé aucun ordre de travaux, je n'ai pas les moyens de payer cette somme pour le moment.

Que puis je faire ?
Avait-il le droit d'effectuer ces réparations ?
Ai-je un moyen de récupérer ma voiture ?

A mon sens, il serait préférable de négocier un arrangement amiable, avec échelonnement de la dette avec le garagiste.

En effet, en principe, dès le moment où vous n'avez pas demandé au garagiste de procéder aux réparations, il n'avait pas à les effectuer. Cela étant, pour les petites réparations, la rédaction d'un écrit et d'un ordre de réparation n'est pas obligatoire.

Vous aurez donc du mal à prouver que vous ne vouliez aucun travaux ne soient effectués sur la voiture.

En conséquence, non il n'avait pas le droit de faire les réparations mais à partir du moment où il les a faites, vous êtes en quelque sorte bloqué.

En outre, le garagiste dispose d'un droit de rétention sur votre véhicule qui lui permet de le garder tant que le prix n'a pas été payé.

Vous avez donc tout intérêt à négocier un arrangement avec le garagiste pour que vous puissiez récupérer le véhicule. Une action en justice vous ne serait pas d'un grand profit ici.

Très cordialement.